



AGENCE D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE

RÉNOVER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN CORSE

De 2011 à 2024, l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse a parcouru un chemin considérable dans la modernisation de cette infrastructure indispensable à notre vie quotidienne qu'est l'éclairage public, au sein d'une stratégie globale visant l'autonomie énergétique de notre île à l'horizon 2050. Voici les grandes étapes de ce parcours, ainsi que les ambitions de l'AUE pour l'avenir.

aue.corsica

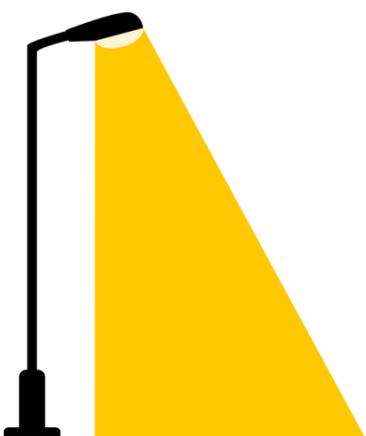
Agence de référence pour la transition énergétique et l'aménagement durable de notre île, l'AUE est chargée par la Collectivité de Corse de définir et mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, les politiques publiques dans ce domaine.

Une de ses missions vise à sensibiliser, conseiller et accompagner techniquement et financièrement particuliers, entreprises, associations et collectivités afin d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse à 2050 fixé par le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).



Adopté le 20 décembre 2013 par l'Assemblée de Corse, le SRCAE prévoit de s'appuyer sur deux leviers principaux :

La baisse drastique (2/3) des consommations d'énergie,
L'augmentation (1/3) de la production à partir d'énergies renouvelables (vers le 100% ENR).



L'**éclairage public** constitue un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Corse en général et pour les communes en particulier. Il représente **30 à 50% de la facture électrique communale**, soit **4,5 M€ par an**, et constitue **une des premières sources de nuisances lumineuses**.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) révisée de 2023 prévoit ainsi à l'horizon 2028 une **baisse de plus de 70% des consommations** et la **rénovation globale et performante de l'intégralité du parc d'éclairage public de la Corse**.

En 2015 l'AUE a réalisé une étude sur l'éclairage public en Corse révélant un potentiel de rénovation de plus de **70 000 points lumineux**.

Cette étude a permis d'élaborer « Le plan régional de rénovation de l'éclairage public de la Corse » préconisant le lancement d'un appel à projets (AAP) afin de massifier les projets de rénovation d'éclairage public.

Ainsi depuis 2016 l'AUE a lancé avec ses co-financeurs l'AAP « **U vostru lumu in paese** » pour soutenir et inciter les opérations de rénovations exemplaires dans une démarche « **Eclairer juste** ».

Il soutient notamment les dépenses relatives aux actions suivantes:

- Mise en place de luminaires LED
- Remplacement de mâts vétustes
- Mise en place d'horloges astronomiques
- Mise en sécurité des armoires électriques
- Mise en place de variateurs de puissance

A ce jour les objectifs de cet AAP et de la PPE ont largement été dépassés puisqu'en décembre 2024 on dénombre :

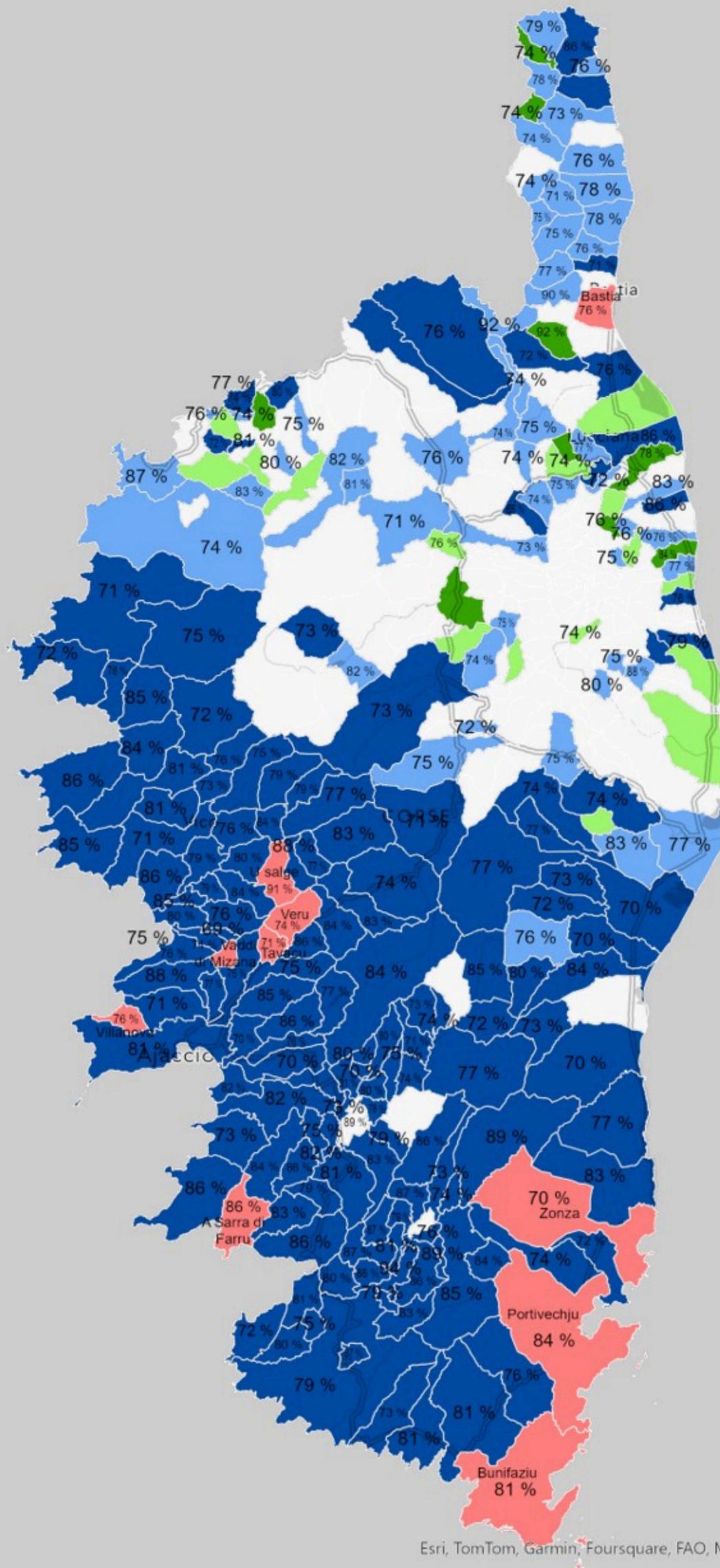
- **233 communes qui ont initié les travaux**
- **52 000 points lumineux qui seront rénovés sur 70 000 identifiés**
- **150 communes qui ont terminé les travaux**
- **78,25 % de gain d'énergie, soit une économie de plus de 3M€ par an pour les communes**
- **20,7 GWhEF/an économisés et 15 800 tCO2 évitées**

Coût total des rénovations depuis 2016 : 64,3 M€ dont 53,7 M€ éligibles:

- 8,7 M€ d'aides FEDER
- 6,1 M€ d'aides Collectivité de Corse
- 22,7 M€ d'aides du Cadre de compensation

En moyenne, chaque commune a enregistré une baisse de plus de 78% de ses consommations énergétiques. Ces résultats témoignent de l'efficacité des actions menées.

Etat d'avancement de la rénovation de l'éclairage public - Décembre 2024



- Limites communales
- Etudes en cours
- Etudes réalisées
- Travaux en cours
- Travaux réalisés
- Projets présentés au CPT du 12/12/2024

Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, FAO, METI/NASA, USGS

Rénovation de l'éclairage public

12/12/2024 - Données AUE

Etat d'avancement et économies d'énergie prévues en Décembre 2024



3

LA CHARTE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Forte des résultats obtenus grâce à l'AAP, l'AUE a souhaité élargir la vision au-delà de la seule performance énergétique : **protéger la faune et la flore en limitant les impacts négatifs de l'éclairage nocturne et améliorer le confort des populations locales.**

Aussi, afin d'accompagner les décideurs locaux qui souhaitent développer leur projet d'éclairage public, **une Charte de l'éclairage public et extérieur de la Corse est en cours d'élaboration.**

Cette charte est un outil visant à harmoniser les actions menées dans une démarche « **Eclairer juste** », c'est-à-dire uniquement lorsque cela est réellement nécessaire et avec un niveau d'éclairement adapté au besoin. Elle participe à la mise en œuvre d'une stratégie régionale commune, tant en termes de matériel que d'usage, pour mettre en œuvre des projets performants d'éclairage aux niveaux :

- ✿ **Economique : maîtrise du budget**
- ✿ **Energétique : réduction des consommations kWh/an/point lumineux et des gaz à effet de serre**
- ✿ **Sociale : préservation de la santé humaine, sécurité des biens et personnes**
- ✿ **Environnementale : préservation de la biodiversité, des paysages nocturnes**

Cet outil est porté par l'AUE en partenariat avec l'Agence du Tourisme de la Corse, l'Etat, EDF, les associations des maires de Corse, les syndicats d'énergie, le Parc Naturel Régional de Corse, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, des clubs d'amateurs d'astronomie et du Groupe Chiroptères Corse. Cette charte participera à la création d'une gouvernance évolutive de l'éclairage en Corse, impliquant institutions, professionnels, et citoyens.



L'AUE a désormais franchi une nouvelle étape en intégrant la protection de l'environnement nocturne. Aujourd'hui elle souhaite inscrire la Corse dans une démarche de labellisation qui soulignera sa volonté de préserver le ciel nocturne corse, en réduisant la pollution lumineuse tout en valorisant le patrimoine naturel de notre île.



La Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE)

Le label RICE est délivré par l'International Dark-Sky Association (IDA) et couvre une zone géographique publique ou privée d'au moins 700km² possédant une qualité exceptionnelle ou distinguée de nuits étoilées.

Les réserves se composent d'une zone cœur, répondant à des critères minimaux de qualité du ciel et d'obscurité naturelle, ainsi que d'une zone tampon contigüe à la zone cœur.

Il existe à ce jour cinq RICE labellisées en France et 20 dans le monde, sur un total de plus de 150 dossiers déposés.

Afin de présenter la candidature de la Corse, il est nécessaire de mesurer la bonne qualité du ciel et de l'environnement nocturne en effectuant des relevés prioritairement dans la zone du Parc Naturel Régional de la Corse (PNRC). L'AUE propose ainsi aux particuliers de devenir « Pastori di e stelle » en mettant à leur disposition, gratuitement, 2 types de matériels : un outil mobile de mesures individuelles et une plateforme Ninox qui effectue un enregistrement de manière systématique, sans intervention humaine.



Les « Villes et Villages Etoilés »

L'AUE encourage et accompagne les communes ayant rénové leur éclairage public à candidater aux labels de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

Le concours « Villes et villages étoilés » valorise les actions menées afin d'assurer une meilleure qualité de la nuit, de l'environnement nocturne et du ciel. Il prend en compte les enjeux de biodiversité, de confort, de sécurité, de sommeil, de santé, mais également les coûts économiques et énergétiques des choix d'éclairage.

Les « Territoires », tel que les groupes administratifs de communes ou les parcs par exemple peuvent également être distingués du label. Ils doivent remplir les conditions suivantes : les 2/3 de leurs communes, représentant la moitié de la population, ou la moitié de leurs communes représentant les 2/3 de la population doivent avoir obtenu le label « Villes et villages étoilés ».

Les communes participantes peuvent afficher cette distinction sur des panneaux aux entrées des communes.